

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/05/24/2019013906/justel>

Dossier numéro : 2019-05-24/07

Titre

24 MAI 2019. - Arrêté du Gouvernement flamand relatif à la redistribution de l'article budgétaire JB0-1JBG2AB-PR vers les articles budgétaires JB0-1JDG2AD-WT et JB0-1JDG2AA-WT du budget général des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2019

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 13-08-2019 page : 77796

Entrée en vigueur :

01-01-2019	
23-08-2019	

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Les crédits inscrits aux articles budgétaires du budget général des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2019 sont redistribués conformément au tableau ci-dessous :

article budgétaire	allocation de base	type de crédit	De (en K-euro)		Vers (en K-euro)	
			CED	CLD	CED	CLD
JB0-1JBG2AB-PR	JB0 1JB104 0100	CED/CLD	2.245	2.245		
JB0-1JDG2AD-WT	JB0 1JD167 3200	CED/CLD			2.185	2.185
JB0-1JDG2AA-WT	JB0 1JD100 1211	CED/CLD			60	60
total			2.245	2.245	2.245	2.245

[Art. 2](#). Une copie du présent arrêté est transmise, à titre d'information, au Parlement flamand, à la Cour des Comptes et au Département des Finances et du Budget.

[Art. 3](#). Le Ministre flamand ayant l'emploi, l'économie, l'innovation et les sports dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.